

LES ÉCOLES DE CHÂROST

1840 - 1940



Chârost d'hier et d'aujourd'hui

Marie-Thérèse CHABIN

1988

Cette brochure qui retrace l'histoire des écoles de Chârost pendant la période 1840-1940 a été réalisée à partir des archives communales et départementales.

Elle accompagne l'exposition sur "l'école d'autrefois" présentée en octobre 1985 à la salle polyvalente, et fait suite à "Chârost dans les années 30" (exposition d'octobre 1984). L'association CHÂROST D'HIER ET D'AUJOURD'HUI s'est créée cette année pour poursuivre cette animation et faire revivre le patrimoine charostais.

Que les personnes qui ont bien voulu me raconter leurs souvenirs d'école au tout début de ce siècle soient ici vivement remerciées.

Marie-Thérèse CHABIN

Photo de couverture : Groupe d'élèves de l'école communale de Chârost: , en 1895, avec l'instituteur Monsieur Roger et le sous-maître Monsieur Raffestin.

*** IL Y A 250 ANS ...**

L'école, à Chârost comme ailleurs, n'a pas été créée de toute pièce au XIXe siècle. Il existait une école dans la ville avant la Révolution de 1789 mais on a peu de renseignements à son sujet.

On trouve la trace de maîtres d'école dans les registres paroissiaux (d'état civil) pour le XVIIIe siècle. En effet, le maître était souvent sollicité pour être parrain en raison de son savoir, ainsi Pierre Piat, "tailleur d'habits et précepteur de la jeunesse de Charrost" en 1734, et Guillaume Jacquet, tour à tour désigné comme "maître d'école à Charrost", "précepteur de la jeunesse de Charrost", "principal de Charrost",

Le curé Gallon, dans *l'Écho paroissial de Chârost* de Juin 1929, évoque cette école :

"En 1735, il y avait pour la jeunesse une école à Chârost. Une aussi à Plou en 1750. Les ducs de Chârost assuraient à celle de la ville 260 livres par an, dont 100 provenaient de l'abandon d'une donation consentie par la fabrique de Chârost en faveur du maître d'école.

Ainsi - remarquons-le en passant - l'école ne coûtait rien au contribuable de l'époque, étant payée par le château et par l'église, ces deux bourreaux du peuple !!! Comme chacun sait.

Outre cette somme fixe, l'école de Chârost possédait trois arpents et demi de terre.

Vers 1765 on créa une école séparée pour les filles avec logement et 20 pistoles pour l'institutrice."

Et le curé Gallon cite une note du curé de Galle, en marge du registre d'état civil de 1754 : "Notre maître d'école n'avait (du duc de Chârost) depuis très longtemps que 50 livres de gratification par an ; il en a 100 maintenant, à la charge :

- 1- d'assister régulièrement à tous les offices de l'église
- 2- d'y chanter ou autrement procurer l'exécution du service divin
- 3- d'enseigner gratis au moins 10 enfants pauvres qui lui seront présentés par le Prieur et d'apprendre aussi gratis le plain-chant à ceux de ses écoliers qui y auront des dispositions".

ABC

BÂTIMENTS SCOLAIRES - CONSTRUCTIONS

Le 2 février 1837, le Maire, Frédéric Vallée, a exposé au Conseil municipal que la construction de la maison destinée à servir de logement pour l'école primaire, l'instituteur, la Mairie, le prétoire de la Justice de paix, le garde-champêtre et la pompe à incendie était sur le point d'être mise en œuvre (il s'agit de l'actuelle Mairie).

En 1840, deux écoles communales, garçons et filles, sont installées dans ce bâtiment. Mais des questions se posent après le départ de l'instituteur Chambon. Laissera-t-on comme par le passé l'école de filles dans le même bâtiment que celle des garçons, ou bien ne devra-t-on pas établir entre les deux une séparation complète, et de local, et d'instituteur ?

À l'issue du débat, le Conseil décide que les deux écoles ne pourront plus être tenues dans le même local ; en conséquence, l'école de filles ne pourra être tenue à la Mairie où est établie l'école de garçons (en 1849). Mais alors se posent des problèmes de locaux et de personnel, de la garde des enfants avant l'entrée à l'école communale. Ainsi le Préfet du Cher s'adresse en 1852 au Maire de Chârost en ces termes :

"M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes attire mon attention sur diverses communes du département du Cher où, suivant un rapport de M. l'Inspecteur primaire, une salle d'asile (école maternelle) rendrait les plus utiles services et amènerait la suppression des garderies où les enfants ne reçoivent que des soins très insuffisants. Au nombre de ces communes se trouve celle de Chârost."

* Un projet de donation

Quelques années plus tard, en 1858, Madame Lebrun, veuve d'un notaire de Chârost, fait un projet de donation d'un local pour l'école communale. L'Inspecteur primaire exige quelques aménagements. Il faut que le placard qui est à droite de la porte d'entrée soit remplacé par une fenêtre qui existait autrefois ; comme la cour est beaucoup trop petite, il faut qu'une ancienne porte soit réouverte par une porte vitrée qui donnera accès dans la cour de derrière. De son côté, l'Inspecteur d'Académie est réticent pour une nomination: il veut d'abord être sûr que la commune possède pour le logement de l'institutrice et pour l'école un local convenable. Ce n'est que lorsque ce local sera prêt et qu'il aura été visité par les inspecteurs primaires qu'il pourra procéder à une nomination. Du reste, on manque d'enseignants à cette époque.

Voici le texte de l'acte de donation (la maison en question est l'actuelle n° 24 de la rue Brivault) :

"Madame Elisabeth Dumoulin, veuve de M. Louis Napoléon Lebrun en son vivant notaire à Chârost, ladite dame propriétaire demeurant dans cette ville, donne à loyer à la commune de Chârost pour en faire une maison d'école, une maison et ses dépendances, sises à Chârost, rue Brivault... telles qu'en jouissaient autrefois Mesdemoiselles Thoulet, institutrices communales, sans qu'il soit nécessaire d'établir plus ample désignation. Le loyer annuel est de 300 F, payable de six mois en six mois."

Ce projet était un début de solution mais il n'a pas abouti.

* Effectifs, laïcité et financements

En cette même année 1858 se pose le problème de l'école privée que désire installer à Chârost le curé Malleron, pour les filles et les plus jeunes enfants (salle d'asile). Mais la municipalité veut une école de filles laïque, et aussi une salle d'asile. La question d'argent se pose et, d'une année à l'autre, l'opinion change! Le Conseil municipal estime, dans une délibération du 22 mai 1859, que l'institutrice laïque communale représente une charge d'environ 750 F par an et que la commune ne peut supporter une pareille charge. Qu'il y a une école tenue par les Sœurs de la Charité qui est très suffisante et que l'on n'a pas trouvé de local convenant à l'école.

Les effectifs de l'école de garçons sont en progression constante et le Conseil départemental de l'Instruction publique est amené en 1868 à prendre différentes mesures : l'école de garçons de Chârost n'a qu'une seule salle, de 54 m², pour plus de 100 élèves. La construction d'une annexe est donc impérative. Celle-ci sera placée au couchant et à côté de l'hôtel de ville et, pour faciliter la surveillance des élèves, comprendra deux classes l'une à côté de l'autre, de 60 m² chacune.

Le projet d'un bâtiment d'école pour les garçons est dressé par les architectes Bussière et Passault de Bourges le 30 juin 1869 (la classe se tenait dans l'actuel secrétariat de mairie, les deux classes projetées sont les classes actuelles). Les classes seront séparées en deux par une cloison mobile en bois. Il est prévu un mur de clôture, des fosses d'aisances, latrines et urinoirs (démolis en 1984), un préau couvert prévu pour 120 enfants. La cour sera fermée d'un mur et d'une grille au midi.

En avril 1870, le ministère de l'Instruction publique accorde un secours de 4000 F à la commune pour l'aider à acquitter les frais de construction de ces deux salles de classes pour les garçons.

Mais le problème de l'école de filles et de la salle d'asile n'est pas pour autant résolu. Le Préfet s'adresse au Maire en ces termes en 1872 :

"Dès que vous aurez construit une école de filles ou loué pour l'établir un local convenable, rien ne s'opposera à ce que cette école, si le Conseil municipal en exprime le désir, soit dirigée par une institutrice laïque. L'école congréganiste resterait école libre."

*Les projet d'agrandissement

En 1872, le Conseil se penche à nouveau sur la question ; les dépendances de l'école de garçons pourraient être complétées par l'annexion à ce bâtiment d'une salle de classe pour les jeunes filles, formant un ensemble symétrique avec la classe des garçons alors en construction. Ce serait un moyen économique d'avoir l'école publique de filles dont la population est privée. Le Maire Lamy expose le projet à l'Inspecteur primaire :

"M. Le Préfet a écrit qu'une institutrice laïque sera envoyée à la commune le jour où celle-ci pourra fournir un logement convenable. Avec une salle d'école dressée au pignon Est de la Maison commune et une appropriation en logement de la salle actuelle des garçons (aujourd'hui secrétariat de mairie) devenue sans emploi après la construction des nouvelles classes, on peut obtenir sans grands frais un édifice aussi convenable que possible dans lequel les meilleures dispositions pourraient être prises pour empêcher toutes communications entre les deux sexes.

"La commune ne peut rester plus longtemps tributaire de l'école libre qui existe à Chârost. Elle emprunte à cette école sans profit suffisant, moyennant un loyer et un traitement, une salle et une maîtresse. La construction d'une école aura pour avantage de dégrever la commune du paiement d'un loyer et de la rendre maîtresse de son école publique. "

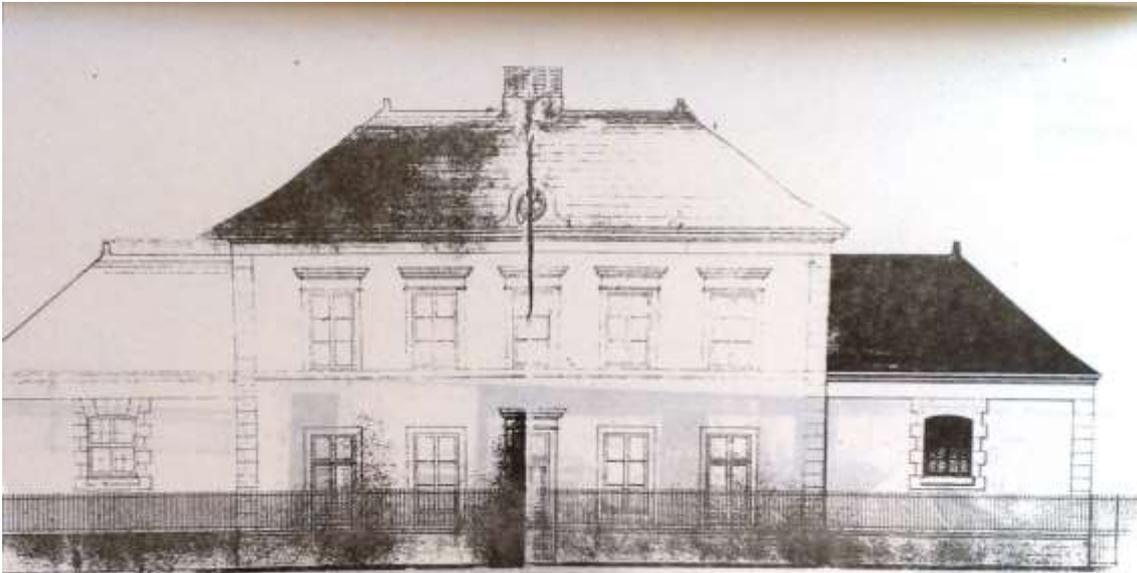
En janvier 1873, l'Inspecteur primaire donne son accord pour le projet d'une école de filles laïque ; l'école de garçons peut maintenant être transportée dans la salle neuve. Les pièces alors occupées par M. Lalot et son sous-maître deviennent libres. Qui empêche d'y installer la classe laïque de filles? On trouvera bien en ville un logement pour la maîtresse. Un avis plus détaillé complète sa position :

"Il est évidemment profitable à l'enseignement qu'une saine concurrence s'établisse entre l'enseignement laïque et l'enseignement congréganiste dans les communes d'une certaine importance.

Chârost, en s'imposant un nouveau sacrifice pour l'enseignement, le fait surtout pour tenir compte des aspirations qui se manifestent dans les familles et que par là l'autorité municipale donne une preuve de son esprit de conciliation en mettant les parents à même de choisir entre la nouvelle école et celle que dirigent les Sœurs de la Charité.

La municipalité n'a du reste trouvé que ce moyen pour mettre fin aux propositions qui se produisent périodiquement depuis deux ans contre les institutrices communales congréganistes. "

Le projet se précise. En 1874, un nouveau secours de 4000 F est accordé à la commune, cette fois pour la construction d'une maison d'école de filles.



PLAN ÉCOLE DES FILLES – 20.12.1872

* La polémique s'installe

Pendant ce temps, ces projets, peut-être plus ou moins déformés par le bouche à oreille, ont inquiété le Conseil de fabrique (on dirait aujourd'hui le Conseil paroissial) qui adresse le 27 juin 1876 une lettre :

"À Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Bourges

Le Conseil de fabrique se plaint du projet fâcheux de construction d'école à Chârost. Pour toute construction près d'une église, ne doit-on pas respecter une distance de 26 ou 27 m?

La position de cette future école est si voisine de celle des garçons qu'elle réveille, sinon une idée immorale, du moins une idée d'inconvenance la plus choquante.

Les enfants de l'un et l'autre sexe étant obligés d'aller puiser de l'eau au même puits, les garçons passeraient continuellement auprès de la cour des filles qu'ils traversent actuellement tous les jours et plusieurs fois par jour. Le silence religieux des cérémonies serait troublé sans cesse ; nos processions seraient dans l'impossibilité de se développer à la sortie de notre église qui n'aurait plus qu'une espèce de corridor ou boyau pour passage."

Un nouvel avis de l'Inspecteur primaire, en août 1876, donne en partie raison au Conseil de fabrique en ce qui concerne l'emplacement :

"L'école laïque de filles se tient actuellement dans deux pièces non réunies de la maison d'école de garçons ce qui en rend la direction très difficile. Cette école a reçu 62 élèves et donne des résultats très satisfaisants. Il y a donc lieu d'avoir une maison spéciale pour ces installations, d'autant plus que le logement de l'instituteur est insuffisant et que l'adjoint loge en ville ce qui n'est pas sans inconvénients.

De son côté l'institutrice habite dans une petite maison éloignée de sa classe ce qui en rend la surveillance de midi à peu près impossible. Mais l'emplacement choisi par la commune ne me semble pas convenir pour la construction projetée. En effet, les deux écoles seraient contiguës, des dépendances seraient même communes, puis, comme le dit avec raison le Conseil de fabrique de Chârost, la nouvelle maison établie sur un côté de la place qui longe l'église masquerait l'édifice et troublerait les offices."

Le Conseil municipal discute sur ce rapport et donne ses arguments pour le bien-fondé de cette éventuelle construction :

- les deux écoles ne seront pas contiguës puisqu'elles seront séparées par les logements de l'instituteur et de l'institutrice;
- les dépendances ne seront pas communes quand le mur de séparation sera construit;
- la façade de l'école donnant sur la place n'étant que de 6,80 m ne masquera pas l'église vue de la ville; le mur de clôture étant sur une grande longueur surmonté d'une grille n'en gênera pas non plus la vue;
- le mur de la cour étant fait, les élèves n'iront plus s'amuser auprès de l'église et le bruit ne pourra donc plus déranger le recueillement des offices. Du reste,

les enfants seront conduits très régulièrement à la messe et aux vêpres les jours fériés, et pendant la semaine la messe se dit toujours avant la classe.

- le passage pour aller à la grande porte de l'église et au cimetière avec voiture n'est nullement intercepté puisqu'il reste encore un espace de 10 mètres.

Le Préfet intervient à son tour dans le débat ; il se dit disposé à donner suite au projet de construction présenté par le Conseil municipal mais critique lui aussi les emplacements choisis, avec les mêmes griefs que l'Inspecteur. Il propose donc à la commune de choisir un autre emplacement, plus convenable.

Le Maire ne se tient pas tout de suite pour battu. Il écrit à l'Inspecteur pour défendre son projet et réfuter le grief selon lequel l'église serait masquée. Mais le projet s'enlise... Il ressurgit quelques années plus tard sous une forme différente : la construction d'une école de filles et d'une école maternelle.

* Mais où construira-t-on tes nouvelles écoles?

En 1881 donc, la question de nouvelles constructions scolaires revient au Conseil municipal : 45 garçons et 55 filles pourraient fréquenter la salle d'asile laïque. La salle d'asile des Sœurs reçoit à peine 30 enfants. 70 au moins ne fréquentent pas cet établissement. Il est nécessaire d'organiser une salle d'asile laïque.

Un emplacement est choisi rue des Fossés et soumis à l'approbation des autorités compétentes. L'Inspecteur d'Académie est venu le visiter avec le Maire : le terrain est central, sain, facile d'accès, tout à fait au centre de la ville, assez éloigné de la grande rue pour que les enfants ne courent aucun risque d'accident. Il est facile d'orienter la construction pour que la façade se trouve en plein Nord-Est. L'emplacement convient parfaitement. L'Inspecteur primaire est même enthousiaste dans son rapport de janvier 1882 :

"Il est impossible de trouver à Chârost un emplacement plus convenable que celui choisi par la municipalité. Le point est central, à plus de 150 mètres du cimetière, assez éloigné des lieux publics qui pourraient être bruyants, malsains, dangereux pour les mœurs des enfants. L'école ne sera située que sur une rue secondaire et, par conséquent, l'entrée ne sera pas rendue dangereuse par le va-et-vient des voitures. Les bâtiments situés sur ce terrain sain et en plein air, recevront le soleil et l'air de tous les côtés. Aucun bâtiment, aucun terrain ne sera plus élevé que l'école qui se trouvera dans les conditions les plus satisfaisantes."

Tout paraît bien engagé mais voilà que surgissent les premières difficultés : les propriétaires des terrains sur lesquels la municipalité se propose de bâtir des écoles

ont formellement refusé d'abandonner leurs terrains au prix de l'estimation établie par la commission du Conseil municipal. Ils prétendent que la construction, qu'ils approuvent par ailleurs, serait bien moins chère sur la route de Saint-Georges par exemple, ou au faubourg, ou sur la route de Saint-Florent. Mais ces objections sont repoussées en séance du Conseil : Chârost, avec sa forme allongée, ne peut envisager une construction d'écoles aux extrémités.

L'Inspecteur primaire soutient auprès du Préfet les arguments de la municipalité : la population des deux nouveaux établissements scolaires s'élèvera à 100 élèves dans chacun. La population de Chârost et de Dame-Sainte réunie à Chârost est de 1820 habitants. Elle ne tend ni à s'accroître ni à diminuer et est essentiellement agricole. Une association charitable a fondé une salle d'asile qui ne reçoit guère qu'une trentaine d'enfants. Cette salle d'asile est libre et est annexée à une école libre de filles subventionnée par la même société. Ces deux établissements n'ont de garantie d'existence que le bon vouloir des souscripteurs qui ne s'engagent que pour une année. Ils peuvent donc disparaître d'un jour à l'autre. L'école de filles qu'il s'agit de déplacer compte 70 élèves et en aurait plus si elle pouvait les loger.

Voici encore une lettre au Préfet, en date du 29 mars 1883, pour appuyer la mise en œuvre des nouvelles constructions :

" Le Maire de Chârost rappelle à Monsieur le Préfet que la commune a voté depuis longtemps la construction d'une école de filles et d'une école maternelle. La commune se trouve dans des conditions exceptionnelles : elle n'a qu'une école de filles tout à fait insuffisante et ne possède pas de maternelle. Il existe bien à Chârost une salle d'asile libre mais cet établissement géré par les congréganistes ne répond nullement aux besoins de la population. C'est tout simplement la pépinière de l'école libre de filles dirigée par les mêmes congréganistes.

" Monsieur le Préfet comprendra dans ces conditions combien il importe d'assurer dans le plus bref délai à la commune de Chârost : une bonne installation scolaire."

Enfin le projet prend tournure et un architecte est chargé de l'étudier. Celui-ci présente le 8 août 1884 le document suivant :

Projet de salle d'asile et d'une maison d'école de filles.

Les emplacements choisis remplissent les conditions de salubrité, situation et économie. Les terrains à occuper par la salle d'asile appartiennent à MM. Poulet Antoine, Reynaud, Taureau, Richard.

Les terrains à occuper par l'école de filles appartiennent à MM. Normand Vincent, Brunet Auguste, Moreau Ernest, Neuville Joseph.

Description des bâtiments.

La salle d'asile se compose d'un bâtiment rez-de-chaussée qui comprend la salle des exercices, le préau couvert, le passage pour les enfants dont l'entrée se trouve sur la rue des Fossés, de la cuisine pour les enfants et de l'escalier. Ce bâtiment est accompagné d'une grande cour dans laquelle seront placés un abri pour les enfants conduisant aux privés, un bûcher et une pompe.

Entre la rue des Fossés et le mur de l'abri pour les enfants se trouve le jardin de la directrice, fermé sur la rue des Fossés par une grille.

À l'étage, le logement de la directrice, composé de deux chambres et d'un cabinet, d'une chambre avec deux petits cabinets pour l'adjointe, d'une cuisine, de la cage d'escalier, d'un vestibule et couloir et de privés, ayant un grenier sur le tout.

L'école de filles se compose d'un bâtiment ayant au rez-de-chaussée deux couloirs, un pour l'institutrice avec l'escalier et un pour les enfants, deux classes et un vestiaire.

Au-dessus des classes se trouve le logement de l'institutrice composé de deux chambres, d'une salle à manger et d'une cuisine, plus la chambre de l'adjointe avec un cabinet, avec grenier au-dessus.

Deux entrées par la rue des Fossés donnent accès à l'école, une pour l'institutrice, l'autre pour les enfants. Entre les deux entrées se trouve le jardin de l'institutrice, fermé par une grille.

Derrière le bâtiment se trouve une grande cour où sont placés le préau couvert, les privés, le bûcher et la pompe.

Mais voilà que les habitants de Chârost, peu désireux de payer de nouveaux impôts supplémentaires pour la construction des écoles organisent une pétition, en date du 7 mars 1885, dont voici les termes :

- la commune possède déjà deux écoles répondant largement aux besoins du pays.
- les écoles terminées depuis deux ans (bâtiment de la Mairie) ne sont pas entièrement payées.
- les écoles projetées nécessitent pour la commune la prorogation d'un nouvel emprunt et une imposition supplémentaire, charges beaucoup trop lourdes pour les contribuables dont les ressources sont uniquement constituées par les

produits de la vigne ; les récoltes sont minimes à cause du phylloxera, le commerce diminue dans la localité.

La pétition est signée par 250 personnes : commerçants, propriétaires, tailleur, meunier, menuisier, cordonnier, bourrelier, maréchal, ferblantier, cafetier, limonadier, boulanger, plâtrier, clerc de notaire, fabricant de fromages, biscuitier, concierge, jardinier, couvreur, maçon, restaurateur, tourneur, tuilier, courtier en grains, tailleur de pierre, sabotier, boucher, scieur de long, "père", des journaliers et 80 vignerons.

Le Maire fait savoir au Préfet qu'il a reçu une pétition dont les signataires prétendent que l'école de filles existant suffit. Le Maire conteste, rappelle que la population de Chârost est de 1659 dont 120 filles d'âge scolaire. Les filles de 6 à 13 ans sont réparties à peu près à égalité dans les deux écoles mais cela pourrait varier et entraînerait un refus d'admission pour exigüité de local. Sans compter que l'école privée peut être fermée d'un moment à l'autre et que les logements sont tout à fait insuffisants.

Pour finir, le Maire refuse de légaliser les signatures de la pétition du 7 mars 1885.

Enfin, l'adjudication pour la construction d'une salle d'asile et d'une maison d'école de filles est approuvée par le Préfet le 25 août 1886 et, le 11 octobre 1888, est signé le procès-verbal de réception définitive, en présence de l'architecte, des entrepreneurs, de l'Inspecteur, du Maire Palisse, et des adjoints.

En 1890, l'ancienne école de filles est transformée en salle de Justice de paix (salle actuelle).

A B C

L'ÉCOLE CONGRÉGANISTE

Il existe donc vers 1850 à Charost une école de garçons et une école de filles, à la mairie. Mais ces deux écoles ne sont pas bien grandes, elles n'ont chacune qu'une salle. De plus, beaucoup d'enfants ne sont pas scolarisés. Par ailleurs, depuis plusieurs années, des écoles privées se créent un peu partout en France sous l'action des congrégations. La création de l'école libre de Chârost se place dans ce contexte.

- La donation du curé Malleron

Une personne a été particulièrement active dans les années 1850 pour créer une école congréganiste de filles et lui procurer un local approprié : c'est le curé de Chârost, Jean-Marie-Joseph Malleron.

Possédant certains biens immobiliers à Chârost, le curé projette d'en faire don à la commune pour y établir une école tenue par des religieuses et, éventuellement, un hospice. Il fait part de ce projet de donation au Conseil municipal par une lettre du 24 avril 1856.

Il s'agit d'un "vaste bâtiment sis rue Brivault, comprenant un rez-de-chaussée, un premier étage, grenier, cour et jardin y attenant, le tout d'une contenance d'environ 8 ares, jouxtant au midi ladite rue Brivault, au nord la rue des Fossés, au levant les bâtiments et jardins de M. Lebrun et au couchant les bâtiments, cours et jardins des sieurs Normand Vincent et Prunet François.

Ce bâtiment et ses dépendances appartiennent à M. Malleron pour les avoir fait édifier sur l'emplacement d'une maison dont il a fait l'acquisition de M. Charles-Marie Pirot, curé d'Herry, aux termes d'un acte passé chez Maître Lebrun, notaire à Chârost, le 23 janvier 1856".

Cette donation est toutefois soumise à deux conditions.

1 - Les biens donnés seront destinés à l'établissement d'une maison d'éducation pour les jeunes filles et d'une salle d'asile pour l'enfance et, au moyen d'une annexe, ce qui sera fait si la commune rentre dans les biens de son ancienne maladrerie, à la création d'un hospice où seront reçus les malades, vieillards et indigents.

2 - La direction de cet établissement sera confiée à la congrégation des Sœurs de la Charité de Bourges.

Le curé laisse la faculté à la Municipalité, si par suite de circonstances imprévues elle voulait avoir une école dirigée par une laïque, de l'établir mais alors dans un bâtiment autre que ceux faisant partie de cette donation, ceux-ci ne devant en aucun cas être habités par d'autres personnes que les Sœurs de la Charité.

Et le curé Malleron ajoute : "les demoiselles Thoulet, institutrices communales actuelles de Chârost, dirigeront l'établissement tant qu'elles résideront dans la commune et s'y livreront à l'enseignement. Après leur départ, l'enseignement sera tenu par les Sœurs, en outre chargées du soin de visiter à domicile les malades pauvres du pays. "

* L'intervention du Préfet

Moins de deux mois après avoir reçu cette lettre du curé Malleron, le Maire est de nouveau saisi de cette affaire par le Préfet du Cher. En effet, le curé s'est adressé directement à "Son Altesse le Prince Impérial" en vue d'obtenir un secours sur les fonds de l'État pour subvenir aux frais d'établissement d'une salle d'asile à Chârost. Le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes a chargé le Préfet d'instruire cette affaire.

Mais la municipalité n'est pas pressée de voir la chose aboutir. D'une tendance assez fortement anticléricale, elle ne voit pas d'un très bon œil les agissements du curé. L'affaire traîne pendant près de deux ans. Finalement, l'anticléricisme l'emporte et, dans sa séance du 14 février 1858, le Conseil municipal décide de refuser la donation.

Dans le même temps, le Préfet écrivait au Maire:

"Je viens de recevoir de Monsieur le baron de Maistre, Président de la Société chargée de la Propagation des établissements des Sœurs de la Charité dans le département, le projet de donation que M. l'abbé Malleron, curé de Chârost, se propose de faire à cette commune.

Cette donation, d'après l'examen que j'ai fait du projet, me paraît avantageuse pour la commune sous tous les rapports et devoir être accueillie comme un véritable bienfait que je recommande tout spécialement à votre intention."

En apprenant la décision du Conseil municipal, le Préfet décide d'intervenir. Il fait remarquer au Maire qu'à l'examen des délibérations, ce refus n'est pas réellement motivé et il engage le Conseil à revenir sur sa décision "contraire aux intérêts de la commune".

Jugeant plus prudent d'obtempérer aux injonctions préfectorales, le Conseil municipal finit par accepter la donation avec ses conditions. À cette époque du Second Empire, le

curé Malleron avait su se trouver des appuis haut placés face auxquels l'anticlérisme municipal n'avait pas encore de poids.

* Les dernières volontés du curé Malleron

Les dernières volontés du curé ont été ratifiées par un décret impérial :

EMPIRE FRANÇAIS - ADMINISTRATION DES CULTES

Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, décrétons :

La Supérieure générale de la Congrégation hospitalière et enseignante des Sœurs de la Charité existant à Bourges en vertu d'un décret impérial du 16 février 1811, et le Maire de Chârost, au nom de cette commune, sont autorisés à accepter le legs fait à ladite congrégation par le sieur Jean-Marie-Joseph Malleron suivant ses testament et codicille olographe des 21 et 22 février 1868, sous la condition d'y maintenir et diriger l'école de filles et la salle d'asile qui y sont actuellement établies.

Fait au palais de Compiègne, le 8 novembre 1869

signé : Napoléon

pour l'Empereur, le Gardé des Sceaux, etc.

A B C

Madame Gablin, née en 1890 à Chârost, a fréquenté l'école des Sœurs pendant toute sa scolarité. Elle se souvient très bien de son école : "Sur la rue Brivault, il y avait les deux classes de filles et au-dessus la chapelle (actuellement n° 28). En face, le salon où la Sœur supérieure recevait les familles des élèves (n'existe plus). Au fond de la cour, le réfectoire des sœurs et au-dessus, le dortoir des sœurs (n° 26). La cuisine attenante au réfectoire s'ouvrait sur une terrasse au-dessus de la rue des Fossés (n° 6). On avait accès à la salle d'asile par la rue des Fossés (n° 4). "

B A B A

RAPPORTS MUNICIPALITÉ - ÉCOLE PRIVÉE

Les relations entre la municipalité et les sœurs de l'école privée ou le curé n'ont pas toujours été très amicales. Cela n'a rien d'étonnant, la municipalité n'ayant accepté qu'à contrecœur la création de cette école. Toutefois, selon les circonstances, une collaboration a pu s'établir entre les religieuses et la commune.

* Le remplacement de l'institutrice communale

L'école communale de filles de Chârost n'a pas eu d'institutrice de façon continue. Aussi la municipalité fait-elle appel à l'enseignement privé après la démission et le départ de Mademoiselle Chambon. Le Maire écrit le 9 novembre 1861 à la Supérieure de l'Institution des Sœurs :

"Madame,

La commune de Chârost ne possédant pas en ce moment d'institutrice communale, le Conseil municipal a décidé dans sa séance du 3 courant de vous attribuer la somme de 200 F par an que la commune donnait à l'institutrice, à la charge pour vous de recevoir gratuitement dans votre école de jeunes filles, 10 élèves filles et, dans la salle d'asile, 10 élèves garçons et filles, le tout muni de bulletins d'entrée et pris parmi les indigents de la commune. "

Et la Supérieure lui répond trois jours plus tard :

" Monsieur le Maire,

Nous sommes heureuses de seconder vos bonnes intentions pour le bien de la commune en acceptant la somme votée par le Conseil, avec l'obligation qu'elle nous impose d'admettre les enfants pauvres dans notre école et dans notre asile.

Notre but, Monsieur le Maire, étant la charité et non l'intérêt, nous voudrions faire dans le pays le plus de bien possible. Si nos ressources pouvaient nous le permettre, notre désir serait qu'aucun enfant ne fut privé d'instruction. "

La commune trouve son avantage à cet accommodement car elle est dispensée d'un loyer assez fort et estime que l'Institution des Sœurs répond parfaitement aux besoins de la commune pour l'instruction des jeunes filles.

* Au sujet de la salle d'asile

En 1866, le curé Malleron demande à la Préfecture un secours pour faciliter l'admission gratuite à l'asile d'un certain nombre d'enfants pauvres. Le Préfet renvoie la demande au Maire, en lui rappelant que "l'admission gratuite des enfants indigents est une charge communale".

L'année suivante, il est question de céder à la commune la salle d'asile fondée par le curé. Celui-ci y met comme condition qu'il lui soit payé par la commune 300 F par an pendant vingt ans, et désire que la salle d'asile soit dirigée autant que faire se pourra pas les Sœurs de la Charité.

Le Préfet, de son côté, engage le Maire à accepter "la possession d'un établissement éminemment utile qui lui serait difficile de se procurer autrement". Mais le Conseil n'est pas convaincu et cette proposition n'aura pas de suite.

* Une polémique autour de Sœur Marie Sulpice

Par lettre du 7 août 1872, le Maire demande au Préfet la destitution de Madame Clochard, Sœur Marie Sulpice, institutrice communale. Les motifs invoqués sont les suivants :

- "- plusieurs fois, elle n'a pas été trouvée dans sa classe qui était confiée à une sœur plus jeune ;
- la Sœur se fait payer par la commune la rétribution scolaire pour deux élèves qui paieraient à l'école libre. Ce serait recevoir des deux mains ;
- la Sœur a donné congé un jour de classe et s'est absentée sans en avoir reçu l'autorisation."

La réponse de l'Inspection de l'enseignement primaire du Cher est très ferme :

"Un Conseil municipal, dans l'état actuel de la législation, n'a point à délibérer en aucune circonstance sur le fait de la révocation d'un maître ou d'une maîtresse, sur la question de la substitution d'institutrices laïques à des institutrices congréganistes et réciproquement." Etc.

Quant aux motifs invoqués, l'Inspecteur précise que ce jour de congé a été remplacé par un autre jour de classe et que, si l'institutrice s'absente, c'est que les Sœurs ont aussi d'autres devoirs à remplir comme la visite aux malades.

En 1879, le Conseil municipal relance l'affaire en demandant cette fois la suppression de toute l'école congréganiste de filles : l'école laïque, dit-il, est suffisante et la plupart des sœurs n'ont pas de brevet de capacité. L'enseignement communal doit être exclusivement laïc. La polémique va encore durer quelques années.

CRÉATIONS - SUPPRESSIONS

* À l'école de garçons

Dans sa séance du 17 août 1867, le Conseil départemental de l'Instruction publique, considérant que le nombre des élèves de l'école de garçons de la commune de Chârost est en moyenne mensuelle supérieur au nombre de 75, minimum fixé pour deux classes, décide que sera obligatoire à partir de cette date l'entretien d'un maître adjoint dans l'école.

En 1881, l'adjoint a environ 65 garçons et l'instituteur autant.

En 1901, le Conseil municipal propose la création d'un deuxième poste d'adjoint, le nombre d'élèves (120) étant trop élevé pour deux maîtres. Le cubage d'air est insuffisant, le manque d'hygiène est nuisible à la bonne santé des élèves et des maîtres, ainsi qu'à la bonne marche des études.

Le deuxième emploi d'adjoint à l'école de garçons est créé par le ministre le 2 avril 1902. Le Maire demande d'ouvrir la classe dans la salle de Justice de paix le 1er octobre suivant.

Le projet de construction d'une troisième classe de garçons est approuvé par le ministre le 27 février 1903. En juin 1919, l'année qui a suivi la fin de la guerre de 1914-1918, la troisième classe est fermée.

* À l'école de filles

Un poste d'institutrice adjointe est créé à l'école laïque de filles le 6 novembre 1881. L'école comporte 66 élèves; une seule maîtresse ne peut se mettre en communication directe avec ses élèves et, malgré le zèle de la maîtresse, la marche générale des progrès se trouve retardée. Il convient d'assurer aussi bien à la femme qu'à l'homme une instruction solide aussi complète que possible et une bonne éducation. Il importe d'attacher une institutrice laïque adjointe à l'école laïque de filles. Le Conseil vote cette création à l'unanimité. La classe est ouverte en janvier 1882.

En août 1899, le Maire apprend que l'administration supérieure demande la suppression du poste d'adjointe à l'école de filles parce qu'il y avait en 1897-1898 seulement 49 élèves inscrites, alors que le nombre de 50 est le minimum pour avoir une adjointe (on se rappelle qu'en 1867 ce nombre était de 75).

Considérant que la suppression porterait un coup désastreux à l'école de filles qui a à "lutter contre la concurrence acharnée" que lui fait l'école libre dirigée par les

religieuses, que l'effectif de l'école de filles n'a fait que progresser dans ces dernières années et que la population tend à s'augmenter du fait que le vignoble est reconstitué et que, par suite de l'installation récente d'une fabrique de balais de sorgho qui a déjà attiré plusieurs familles étrangères à la localité, le Maire demande que le poste d'adjointe à l'école de filles soit maintenu. Et il obtient gain de cause.

La population scolaire continue de s'accroître, entraînant la création d'un deuxième emploi d'adjointe en 1905. Cette troisième classe de filles n'existera que 18 ans : en effet, la diminution d'effectifs liée à la période de la Grande Guerre conduit à sa suppression en août 1923. Toutefois, le Conseil municipal fait remarquer à cette occasion qu'il eût été préférable de supprimer l'école maternelle, comme la demande en avait été faite plusieurs fois par la municipalité.

* Une classe mixte en 1934

En 1934, le Préfet constate que la population a diminué d'un tiers en 25 ans et que le nombre des naissances a diminué de plus de moitié dans le même laps de temps. Cela joue en faveur de la "non réouverture" (fermeture) de la deuxième classe de fille au 1er octobre 1934.

L'Inspecteur d'Académie, d'après les effectifs de 47 filles (une classe) et 26 + 30 garçons (deux classes), propose la solution suivante, existant déjà dans plusieurs communes du département :

- une classe des plus grandes filles à l'école de filles,
- une classe des plus grands garçons à l'école de garçons,
- une classe mixte des plus petits garçons et filles, à l'école de garçons.

Le Conseil municipal avance comme arguments pour le maintien de la deuxième classe de filles :

- le moulin, fermé depuis 1931, est remis en activité,
- la seconde balaisserie vient de s'installer,
- un atelier de lingerie-confection s'ouvre également,
- la laiterie, fermée en 1932, fonctionne de nouveau.

Ces arguments n'ont pas convaincu les autorités supérieures; la classe mixte sera ouverte à l'école de garçons. Et cela en dépit d'une nouvelle lettre du maire Forest, exposant de nouveaux arguments :

" Les W.C. ne sont pas prévus pour recevoir les fillettes, d'où la nécessité d'une reconstruction de ceux existants, non seulement insuffisants mais mal aménagés pour les fillettes.

Cette situation, d'après les bruits recueillis, peut et doit fatalement amener à Chârost la création d'une école libre. "

* A l'école maternelle

Le poste de directrice est créé en 1889. Un poste d'adjointe est créé en 1905 puis supprimé en juillet 1914.

En septembre 1915, le Conseil municipal adopte le projet suivant: l'effectif de l'école maternelle est décroissant à cause de la guerre. On pourrait transformer l'école maternelle en classe enfantine et l'annexer à l'école de filles ou de garçons. Le local devenant vacant pourrait servir à loger la brigade de gendarmerie à pied que prévoit le projet de réorganisation de la police, l'école maternelle étant une lourde charge pour la commune.

En fait, pendant la guerre, l'école maternelle est transformée en hôpital pour militaires convalescents et la classe est transférée dans une maison de la rue Brivault (n° 6). Après la guerre, l'école maternelle retrouve ses locaux.

B A B A

Ainsi, à la veille de la Deuxième Guerre Mondiale, existent à Chârost une classe de garçons, une classe de filles, une classe mixte et une classe maternelle. La seconde classe de filles sera réouverte en 1958.

MAÎTRES ET MAÎTRESSES

En 1847, les deux classes, filles et garçons, sont réunies à la Mairie.

* Monsieur Chambon et sa fille

Le premier directeur de l'école de garçons a été Monsieur Chambon. Il reste à Chârost jusqu'à la fin de l'année 1849, date à laquelle il présente sa démission au Maire. "J'ai dû – explique-t-il – à l'instigation de mes chefs, accepter un poste dans une autre localité qui m'est offert comme avancement".

En 1858, Chambon, qui se trouve alors instituteur à Graçay, n'a pas oublié Chârost. Il apprend que la commune cherche une institutrice laïque (pour remplacer Mlle Thoulet, et a pensé à sa fille Aglaé. L'instituteur se réjouit de cette perspective "bien que ma fille ne doive atteindre sa 20e année qu'au mois de novembre prochain et qu'elle ne soit pas encore reçue, j'espère que M. Le Préfet voudra bien la nommer provisoirement à Chârost". Cela se réalisera en 1860.

* Mademoiselle Thoulet

Au même moment où l'instituteur Chambon s'en va, en 1849, Joséphine Thoulet, institutrice à Saint-Satur, pose sa candidature pour l'école de filles. Elle a un brevet de capacité du 1er degré et elle est recommandée à la fois par le curé de Chârost et M. Billot, inspecteur primaire. Le Conseil accepte Mademoiselle Thoulet.

L'institutrice reçoit une somme annuelle de 200 F à titre d'indemnité de logement mais ne touche aucun traitement fixe. Aussi le Recteur intervient-il en 1851 pour demander le relèvement de cette somme. En effet, la classe est nombreuse et Mademoiselle Thoulet aurait besoin d'une personne pour la seconder, mais la modicité des ressources de son école ne le lui permet pas. Satisfait de son zèle et de son dévouement, le Conseil décide de porter à 240 F l'indemnité versée à Mademoiselle Thoulet pour le loyer de sa maison.

Mais en 1858, Mademoiselle Thoulet démissionne pour entrer en religion. Elle a d'ailleurs accepté de se charger de l'école privée qui se crée à cette époque. De santé fragile, elle est même obligée de cesser ses fonctions plus tôt qu'elle ne l'aurait voulu.

* Les nominations

Dans l'enseignement public, les instituteurs et institutrices communaux (on dit aujourd'hui directeurs et directrices) restent en place un certain nombre d'années, mais les adjoints et adjointes se succèdent à un rythme accéléré, en moyenne un changement chaque année.

Pour la période étudiée, à l'école de garçons, après le départ de Monsieur Chambon en 1849, se sont succédés MM. Seguin, J. Lazot (1871), J. Préau (1877), Legros (1894), Roger, Girardin (1903), Basselier (1906), Joly (1932), Meunier (1936).

A l'école de filles, après J. Thoulet, Marie Dublaisiel et Aglaé Chambon (1860), on trouve au poste de directrice Mmes Cornu (1873), Clément (1875), Rondet (1882), Couet (1891), Deguingard (1898), Robin (1904) (Mademoiselle Robin deviendra Madame Basselier), Trainson, Thidet (1931), Aubert (1934).

En 1889, Mademoiselle Delouche est nommée directrice de l'école maternelle, à sa création. Elle sera suivie dans ce poste par Mmes Péret et Manin (1890), Dupéroux (1898), Lambert (1904), Delhomme (1906), Merle (1909), Mignon (1911), Tavennetat (1916), Bouillon, Espiga (1928), Parouty (1929), Amiot (1932), Péricard (1938).

* les Sœurs institutrices

Le 10 juin 1858, l'Inspecteur d'Académie écrit au Maire de Chârost : "J'ai l'honneur de vous accuser réception des papiers relatifs à l'ouverture d'une école libre de filles qui sera dirigée par la Sœur Néophyte, de la congrégation des Sœurs de la Charité, dans le local occupé antérieurement par Mademoiselle Thoulet".

Quelques années plus tard, l'école de filles se complète. Au mois de septembre 1861, le Maire reçoit la lettre suivante:

"Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que je me propose d'ouvrir à Chârost une salle d'asile libre, laquelle sera annexée à l'établissement d'instruction que les Sœurs de notre ordre dirigent dans votre commune.

Le local réunit, je crois, toutes les conditions désirables et je vous prie, Monsieur le Maire, de bien vouloir le visiter.

Pour remplir les formalités prescrites par la loi du 13 mars 1850, je déclare que de mes 10 dernières années, les cinq premières se sont écoulées dans ma famille à St-Martin d'Auxigny, les deux autres à Bourges en notre maison-mère, et les trois dernières à Argent (Cher) où j'étais chargée de la salle d'asile.

Marie-Ursuline Gilbert, dite en religion Sœur Julia

Ainsi se succéderont à la direction de l'école libre de filles:

1858 - Sœur Néophyte

1861 - Sœur Dosithée

1863 - Sœur Clémentine (Eugénie Coquery)

1865 - Sœur Épiphanie (Marie Planchon)

Sœur Marie-Sulpice (Mme Clochard)

Sœur Octavie (Mme Clément)

Sœur Valentine Houdion

1878 - Sœur Anna (Rose Bonjour)

1884 - Sœur Jeanne Berchmans (Juliette Laurent)

1892 - Sœur Marie-Madeleine Cheminet

1897 - Sœur Marie-Lucie Tradet.

Et à la direction de la salle d'asile:

1861 - Sœur Julia (Marie-Ursuline Gilbert)

1868 - Sœur Matthias (Eugénie Chauvron)

1879 - Sœur Bernardin Berger

1884 - Sœur Marie-Clémentine (Marie-Joséphine Bernardin)

Sœur Sainte Jeanne (Jeanne Nollin)

1886 - Sœur Marie Etienne (Marie-Louise Monin)

1888 - Sœur Angèle Desnues

1891 - Sœur Sainte-Agathe de la Croix (Eugénie Denis)

1894 – Sœur Honoré Prieur

et enfin la Sœur Blanche dont bien des personnes de Chârost ont gardé le souvenir.

L'école congréganiste fermera ses portes en août 1903.

ABC

LOGEMENT DES MAÎTRES

La Maison commune, actuelle mairie, dont la construction est sur le point de débiter en 1837, doit comporter, en plus des classes, un logement pour l'instituteur. Mais la distribution des locaux apparaît bien peu satisfaisante.

Ainsi le 19 août 1847, l'instituteur Chambon se plaint par lettre de la mauvaise distribution du local qu'il occupe à la Mairie : aucun endroit convenable pour la lessive et la cuisine, choses qu'il est obligé de faire dans la salle servant à la classe des filles, au grand préjudice de la bonne tenue de la classe et des progrès des enfants dérangés sans cesse par des faits, des personnes et des choses qui ne devraient nullement exister dans une classe. En conséquence, il prie le Conseil de bien vouloir faire approprier aux frais de la commune un petit local, situé au fond de la cour de la Mairie et servant autrefois à la pompe à incendie.

Le projet est adopté par quatre voix contre trois.

En 1873, le Conseil départemental des bâtiments civils, organisme sans doute très à cheval sur les principes, a constaté que les deux logements de l'instituteur et de l'institutrice avaient un escalier en commun. Cette disposition ne semble pas admissible. Le Conseil pense qu'il y aurait une nécessité absolue de faire une séparation complète entre ces deux logements et d'établir un escalier particulier pour celui de l'institutrice.

En cette même année, les architectes communaux s'adressent au Préfet du Cher et donnent l'état des appartements des institutrices (emplacement de l'actuel secrétariat de mairie) : le logement se compose de deux chambres et cabinet pour l'institutrice, une chambre pour la sous-maîtresse, le tout en rez-de-chaussée, d'une pièce servant de débarras et cuisine, et enfin d'une cave. Ce logement est approprié en partie dans les locaux servant autrefois de classe de garçons. Il est entièrement séparé du logement de l'instituteur qui occupe l'autre moitié du bâtiment.

Quant au premier étage, une partie, celle au-dessus de l'institutrice, est affectée à la Justice de paix, l'autre partie, au-dessus de l'instituteur sert de mairie et archives.

En 1876, l'Inspecteur primaire rappelle deux remarques qu'il a faites déjà dans un premier rapport (aménagement de l'école de garçons) :

1 - le bâtiment principal (actuelle Mairie) est insuffisant pour les services qu'on veut y réunir. La Mairie et la Justice de paix occupent le premier.

Au rez-de-chaussée, d'un côté du corridor, se trouve le logement de l'instituteur, composé de deux pièces seulement de 26,40 m² chacune, celle de

devant comprenant deux cabinets pris sur la surface totale. L'autre partie destinée à l'institutrice est exactement semblable, elle sera divisée en quatre pièces, dont une pour l'adjointe. L'agrandissement prévu pour plus tard devrait être fait maintenant.

2 - Il y a inconvénient de rapprocher deux écoles importantes et de réunir tout un personnel enseignant pour les deux sexes dans le même logement.

Dans le courant de la même année, un membre du Conseil municipal fait remarquer en réunion que le logement de l'instituteur étant insuffisant pour donner une chambre au maître-adjoint, il faut que ce jeune homme se loge en ville, ce qui n'est pas très convenable. En outre, cela occasionne une dépense annuelle de 100 francs à la commune. Pour faire cesser cet état de choses, il propose de faire construire une chambre au-dessus du hangar qui se trouve dans la petite cour de la Mairie.

Un devis est établi en 1877 pour le logement du maître-adjoint à l'école de garçons :

"Ce logement sera établi au-dessus du bûcher de M. l'Instituteur. Il est placé au fond de la cour de l'école entre le bâtiment des garçons et la buanderie. On y montera par un escalier de bois que l'on établira au-dessus de la descente de la cave. Cette chambre sera éclairée sur la cour par une croisée garnie de ses contrevents, une cheminée sera adossée au mur de la classe des garçons et deux placards en feront disparaître la saillie. Le tout sera ardoisé, plafonné, parqueté et enduit en plâtre. "



LOGEMENT DU DIRECTEUR – 20.12.1872

* A l'école de filles

Revenons maintenant au projet de construction de l'école de filles et de la salle d'asile. En juin 1882, l'Inspecteur primaire rend compte à l'Inspecteur d'Académie de son examen du projet : l'école maternelle a un projet bien compris, mais pour l'école de filles, l'architecte a oublié le logement de l'adjointe. Il n'est prévu au premier que quatre pièces pour une institutrice titulaire et sa famille. Le parloir et l'ouvroir sont inutiles attendu qu'il n'y a pas d'internes et que l'institutrice reçoit toujours chez elle les mères de famille qui ont à s'entretenir de leurs enfants et que la leçon d'ouvrages à l'aiguille se fait dans la classe même.

Dans ce premier projet, une partie des logements se trouvait au rez-de-chaussée. Le ministère de l'Instruction publique le fait modifier en 1883 : la disposition des classes est considérée comme peu commode, elles ne peuvent pas être aérées convenablement. Il est préférable de supprimer tout le rez-de-chaussée qui précède les classes et d'installer les logements au premier étage, de même pour la Maternelle.

* Le mobilier

Les communes devaient fournir le mobilier des logements des instituteurs.

En 1884, le Préfet informe le Maire que le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a fait verser au Trésor public, en date du 5 mai, au nom de la commune de Chârost une somme de 160 francs pour l'acquisition des mobiliers personnels de l'instituteur adjoint et de l'institutrice adjointe. Le mobilier fourni par la commune étant incomplet, cette somme permettra de l'enrichir de deux paires de draps de lit, deux taies d'oreiller, une descente de lit, une table de nuit garnie.

En 1889, la commune fait l'acquisition d'un mobilier personnel pour la directrice de l'école maternelle : un lit en noyer, un sommier à ressorts, un matelas laine et crin, un traversin, une couverture de laine blanche, une de coton blanc, une table de nuit en noyer, une armoire en noyer, six chaises en noyer, deux tables de bois blanc, deux chenets, une pelle et des pincettes.

L'inventaire du mobilier dressé en 1904 montre qu'au cours des quinze années suivantes ce mobilier s'est enrichi de : une couverture brune, une table ronde en noyer, deux planches rayons, deux porte-manteaux, un cadre en bois blanc pour batterie de cuisine, trois tringles pour grands rideaux de fenêtres, six patères en noyer, un baquet de bois, un grand bassin de fer, une grille à charbon de terre, un soufflet et trois stores.

En 1908, les nouvelles écoles sont construites depuis une vingtaine d'années. Des appropriations importantes sont rendues nécessaires par la suppression des écoles

privées congréganistes, par la création récente de deux nouveaux emplois dans les deux écoles et par l'état de délabrement dans lequel sont tombés les locaux :

1 - École maternelle : logement de trois pièces pour l'adjointe – réparations au parquet du préau couvert, sablage de la cour, acquisition de volets, réfection de toutes les peintures, blanchissage des murs intérieurs de la salle d'exercices et du préau fermé.

2 - École de filles : changement de distribution intérieure : cuisine pour la directrice, caniveau souterrain pour recevoir les eaux ménagères, agrandissement des fosses d'aisances et du nombre de cabinets, acquisition de persiennes pour toutes les fenêtres, de volets, réfection des tentures et des peintures, restauration de deux cheminées tombées, réparations à la toiture.

* Eau et l'électricité

Le problème de l'eau potable était important ; les puits devaient rester à l'abri de la contamination. C'est ainsi que, en novembre 1910, le Conseil invite le Maire à faire connaître au Préfet que "les puits de l'école maternelle et de l'école de filles ont été nettoyés et les travaux nécessaires exécutés pour éviter l'infiltration des eaux d'égout". Une pompe à godets sera installée en 1933 sur l'emplacement de l'ancien puits dans la cour de l'école de filles.

L'électricité fait son apparition dans les habitations. Aussi, en 1928, la directrice de l'école maternelle demande l'éclairage de ses locaux. Trois ans plus tard, le Conseil décide de faire installer l'électricité dans les logements des maîtres et une ampoule électrique dans chaque classe.

ABC

LE MOBILIER SCOLAIRE

Dans les années 1850, le mobilier des classes était très réduit et souvent insuffisant pour le nombre d'élèves scolarisés. En janvier 1853, le Conseil municipal demande au Recteur l'autorisation de commander d'urgence à un menuisier des tables pour les écoles de filles et de garçons.

* Les inventaires de 1855

Vers la fin de l'année scolaire, en juin 1855, Mademoiselle Joséphine Thoulet, institutrice, dresse l'inventaire du mobilier de l'école de filles :

- 8 grandes tables en chêne avec bancs, 4 x 0,40 m
- un tableau noir, 1 m²
- un bureau en bois blanc
- 16 tableaux de lecture en bois blanc
- un buste de Napoléon en plâtre
- une grande carte murale muette d'Europe
- une cloche pour appeler les enfants
- un tableau d'honneur sous verre
- 96 encriers en verre
- une série de mesures de capacité (litre)
dm³ et cm³ en fer blanc
- dm³ et dm² en bois
- série de poids en cuivre et fonte
- mètre en cuivre.

L'inventaire dressé par Monsieur Seguin qui dirige l'école de garçons est à peu près le même, avec en plus :

- 2 volumes d'agriculture
- 1 volume d'horticulture
- 1 cadre représentant le Christ.

Trois ans plus tard, le Conseil municipal fait une commande de dix petits bancs pour les élèves et un grand banc pour l'institutrice, le tout pour être placé dans l'église afin que cette école puisse être installée convenablement pendant les offices.

En 1860, l'institutrice Aglaé Chambon demande au Maire de lui acheter certains objets indispensables pour sa classe : une collection de tableaux de lecture, une carte de France, une pendule comtoise; un Christ, un poêle.

Dans l'école des Sœurs se trouvent plusieurs meubles et objets qui appartiennent à la commune de Chârost et qui sont à l'usage de l'institutrice.

Dans un inventaire non daté mais sans doute des années soixante, il est fait mention d'"un poêle en faïence sans sa porte avec 4,4 m de tuyau, le tout incapable de servir dans la salle d'école, un carreau cassé, trois fendus. Dans la cuisine, un carreau raccommodé, un autre fendu. La porte de l'entrée de l'école et celle de la cuisine à côté ont chacune une serrure sans clé. La salle d'école et les pièces d'habitation sont toutes en très mauvais état."

* Renouvellement du mobilier scolaire

Au début des années 1870, un gros effort est fait en direction du mobilier des écoles. On estime qu'il faut dans l'école de garçons : un poêle en fonte de fortes dimensions avec ses tuyaux, deux tables en chêne de 4 m, trois cartes murales (France, Europe et mappemonde), un tableau de mesures métriques, une sphère géographique, un bureau en bois blanc et deux tableaux noirs.

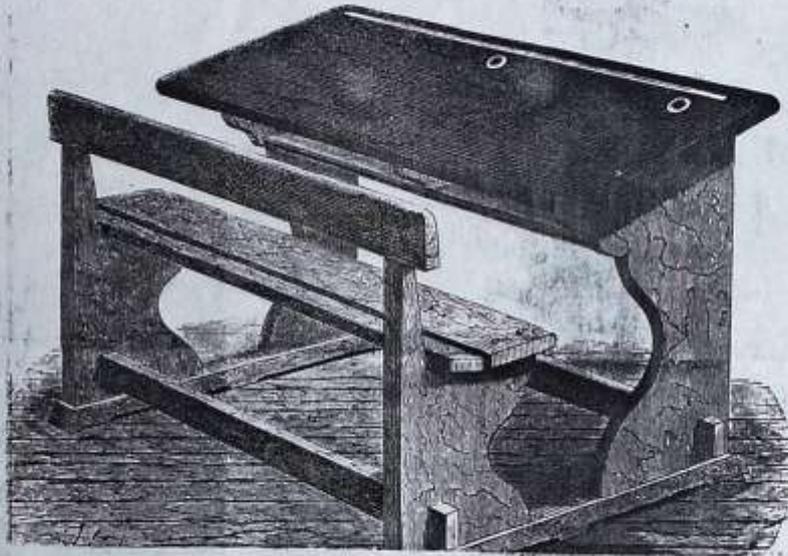
C'est en 1873 que ce mobilier est réalisé et installé dans l'école avec l'aide des artisans de Chârost : M. Perrot, ferblantier, fournit les poêles et accessoires ; MM. Penin-Rousset et Penin-ledoux, menuisiers, fabriquent tables, estrades, tableaux, armoire et bibliothèque ; M. Moreau, coutelier, fournit les poulies pour monter les cartes ; M. Robert, maréchal, fournit les pattes de scellement, clochette, ferrures et crochets.

Tout ceci est onéreux pour la commune de Chârost mais la politique scolaire de l'État à cette époque cherche à favoriser l'équipement des écoles et le ministère accorde un secours de 800 francs à la commune.

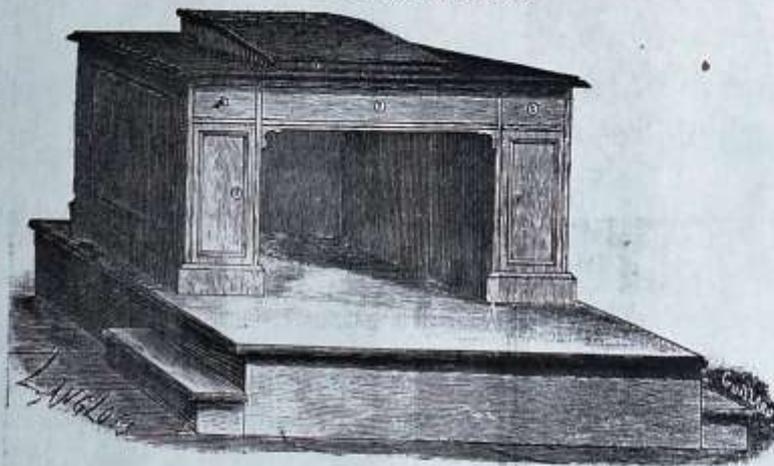
Dans tout cela, le sport n'est pas oublié. La même année 1873, le ministère de l'Instruction publique attribue à la commune de Chârost un lot d'appareils et agrès de gymnastique :

- un petit mât pour le portique avec ferrures
- une corde lisse
- une corde à consoles
- une échelle de corde
- une paire d'anneaux avec corde
- un trapèze à base ferrée
- des barres parallèles
- un crochet pour fixer les agrès
- une corde à nœuds dite septin
- des cannes devant servir de barres à sphère
- une douzaine d'haltères de 1 kg et autant de 2 kg.

Cable-Banc.



CHAIRE DE MAITRE



Longueur 1m25; largeur 0m65; hauteur 0m74.

Écriture
Achat des

POÈLE FRANÇAIS

Résultats d'Expériences

Le Rendement calorifique moyen est de 93 pour 100 de la chaleur développée par le combustible.

Combustibles

Employez de préférence le Coke ou la Houille maigre de Charbon.



Ventilation

L'Appel d'air vicie établit le renouvellement de l'air et assure la ventilation du local chauffé.

Saturation

Le Saturateur placé à l'intérieur du Poêle français donne à l'air chauffé le degré d'hygrométrie demandé par l'hygiène.

Écriture
Achat des

POÈLE FRANÇAIS

Air chaud Air chaud

Transports

Les Marchandises sont assurées prises et payables à Paris. — Elles voyagent aux frais, risques et périls du destinataire.

Remplacement du Foyer

Le Foyer, la seule pièce susceptible de se détériorer, est rendu usable en gare dans toute la France pour le prix de 15 francs.



Montage du Saturateur

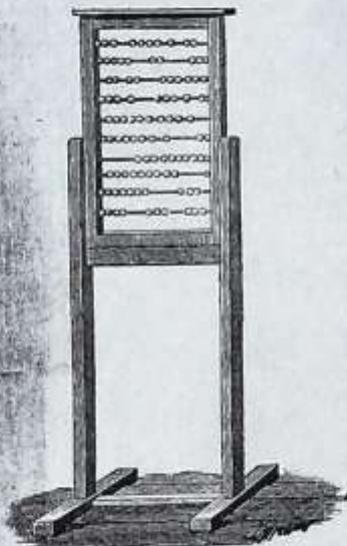
Dans les poêles à fumée centrale, le saturateur est monté comme l'indique la figure ci-contre.

Il suffit, pour le fixer, de serrer les patins sous les écrous des tiges tarouées.

Dans les poêles à fumée latérale, le saturateur est simplement posé à l'intérieur de la corniche en fonte.

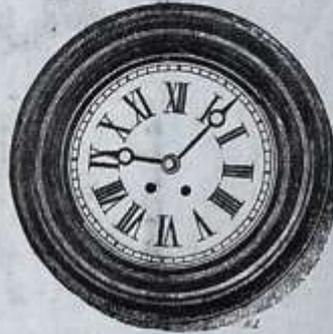
Mobilier pour la nouvelle école de filles

Boulier.



Boulier-compteur sur pied.

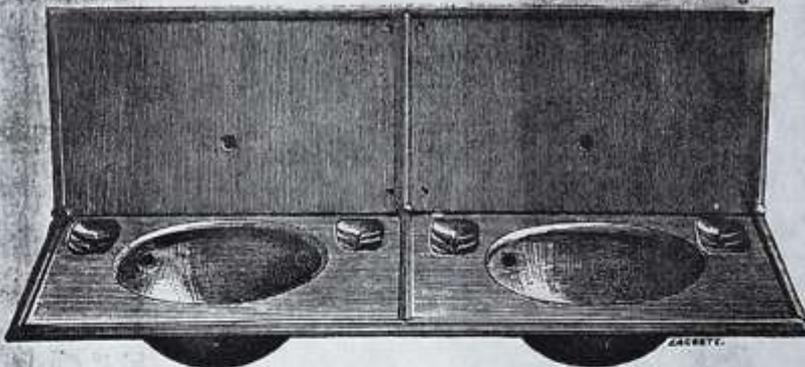
Horloge.



Globe terrestre.



Lavabo en fonte émaillée.



Bourges, le 8 Août 1884.
L'architecte

Bourbois

Dans le même temps, du matériel est acquis pour l'école de filles. L'institutrice se plaignait du manque de mobilier et, là, il s'agit davantage d'un premier équipement que d'un renouvellement. Sont nécessaires en premier : 16 tables, 2 estrades, 4 chaises et 2 tableaux ainsi que deux poêles en fonte, puis 9 cartes et les instruments nécessaires à l'enseignement du système métrique, un alphabet et des chiffres mobiles en bois, "4 demi-cercles en fer avec pieds pour les moniteurs" et également un crucifix en cuivre repoussé, deux croix en buis et trois croix d'argent.

En 1883 une horloge pour les écoles est fournie par M. Paul Odobey, horloger mécanicien à Morez (Jura).

Quelques années plus tard, en 1886, sont encore achetées pour l'école de filles une cinquantaine de tables à deux places pour les deux classes et la chaire de la maîtresse à deux marches en chêne et en sapin. La salle des grandes est dotée d'un globe terrestre de 1,60 m de circonférence. Pour le vestiaire, on a prévu 10 m de tringles en fer pour suspendre les paniers et 10 m de tringles plates pour les porte-manteaux.

* L'école maternelle

L'école maternelle, appelée alors salle d'asile, n'est pas exclue de tous ces aménagements.

En 1886 y sont installés un poêle calorifère avec ses tuyaux et sa balustrade en fer, 40 m linéaires de bancs à 6 F et deux chaises cannées en frêne ainsi qu'un boulier en chêne sur pied, deux porte-tableaux et une collection de tous les animaux en tableaux séparés.

Le mobilier et le matériel scolaire se sont par la suite beaucoup enrichis comme on peut en juger à la lecture de l'inventaire dressé en septembre 1904, au moment où la directrice de l'école maternelle, L. Dupéroux, est remplacée par J. Lambert :

16 tables d'élèves	un pique-feu
une table bureau	un grand crochet pour vasistas
une armoire vitrée	une tête de loup
2 chaises cannées	8 planches munies de crans de fer autrefois scellées à l'estrade
un lit sanglé	un drapeau tricolore
un matelas varech	un poêle hors d'usage
2 traversins plume	un crible à passer les cendres
une couverture grise (en mauvais état)	3 croix d'honneur
10 rideaux coutil (hors d'usage)	une douzaine d'encriers en porcelaine
5 tringles	3 boîtes lattes

2 tableaux noirs	4 boîtes cubes
2 chevalets	4 boîtes bâtonnets
un boulier compteur	un claquoir
27 bancs	une grosse lacets ferrés
un fauteuil-banc à 2 places	3 petits drapeaux
un calorifère avec tuyaux	3 cartes géographiques
un poêle	2 boîtes à charbon
un entourage bois et fil de fer	un seau à charbon
5 porte-tableaux en chêne	un pique-feu
2 thermomètres	12 torchons
50 tableaux animaux	10 rideaux de coutil, pour fenêtres
une méthode de lecture Regimbeau	une couverture
25 boîtes de jeux de lettres	23 syllabaires Regimbeau
8 petits livres de lecture Carpentier	3 douzaines d'ardoises
6 livres de lecture Bruno	3 douzaines de porte-crayons
12 torchons	29 porte-plume
une planche rayon	6 livrets méthode d'écriture Surier et Duret
un seau à eau	une pelle
un arrosoir	une éponge
un seau à charbon	une brosse
une pelle	6 gobelets
une paire de petites pincettes	une panoplie de soldats
un petit crochet pour poêle	

ABC

LES ÉLÈVES

* La rétribution scolaire

Au milieu du XIXe siècle, l'enseignement communal ou privé était payant. Le taux de la rétribution scolaire payée par les parents à l'instituteur était environ de 1 à 2 francs par élève et par mois, selon l'âge de l'élève.

En lisant le rapport de l'instituteur Louis Seguin pour le premier trimestre 1863, on apprend que la rétribution était de 1,25 F par mois pour les élèves au-dessous de 7 ans, de 1,50 F de 7 à 9 ans, de 2 F au-dessus de 9 ans. Pour ce trimestre, la rétribution scolaire a rapporté 331,75 F.



UNE FÊTE À L'ÉCOLE MATERNELLE, 1932

* Les élèves gratuits

Un certain nombre d'enfants indigents qui ne pouvaient pas payer la rétribution scolaire étaient cependant admis à l'école, la commune prenant à sa charge les frais d'instruction. On les appelle "élèves gratuits".

En 1837, le Maire s'est fait présenter la liste des élèves qui doivent être reçus gratuitement à l'école primaire élémentaire. La liste présentée par l'instituteur était de 20 élèves, le Maire a déclaré que sur ce nombre : 1 avait été chassé de l'école, 4 avaient totalement cessé de suivre les cours, 2 autres ne devaient plus être admis gratuitement attendu que leurs parents étaient dans une aisance qui les mettait à même de leur donner l'éducation ; ces places pourraient être occupées par d'autres enfants.

Chaque année, la liste des élèves gratuits est approuvée par le Préfet. Pour l'année 1852, il y a 15 élèves gratuits dans la classe de Monsieur Seguin (fils de sabotier, journalier, tonnelier, vigneron, scieur de long, maçon, tisserand...).

Pour l'année 1858-1859, huit élèves sont admises gratuitement à l'école communale de filles. Voici les statistiques établies à leur sujet par l'institutrice, Marie Dublail :

Nom des élèves	Âge	Temps passé à l'école	Conduite
Louise Régibier	10 ans	11 mois	Très mauvaise
Annette Daudu	12	8	Passable
Adèle Thouret	6	4	Assez bonne
Rose Coccault	11	9	Bonne
Marie Bonnault	11	9	Assez bonne
Lucile Ardault	6	11	Bonne
Augustine Dagault	8	11	Bonne
Rose Chaveau	8	3	Bonne

Pour l'année 1861, le nombre des élèves gratuites est porté à 10 pour la classe dirigée par Mademoiselle Aglaé Chambon. Parmi elles se trouve Louise Lordit. À la fin de l'année, son père écrit au Maire :

"Monsieur le Maire,

L'armée passée, vous avez eu la bonté de m'accorder l'école gratuite pour ma fille Louise ; je viens cette année-ci vous prier de bien vouloir me faire la même faveur car je ne suis pas moins gêné. Soyez assuré, Monsieur le Maire, de toute ma reconnaissance pour ce bienfait. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire, avec respect, votre très humble serviteur. "

Michel Lordit, cordonnier

* La fréquentation de l'école

Les premières statistiques datent de 1842 : à cette date, 100 enfants sont en âge de fréquenter l'école dont 56 seulement y sont effectivement admis (36 payants et 20 gratuits). Deux ans plus tard, on dénombre 130 enfants sur lesquels 64 sont admis (dont 17 gratuits).

En 1863, la population de Chârost comprend 104 garçons de 7 à 13 ans accomplis pour un total de 1563 habitants, et Dame-Sainte 9 garçons pour 175 habitants, soit, en tout 113 garçons. Sur ce nombre, le maître indique que 16 n'ont jamais fréquenté l'école, 17 l'ont fréquentée antérieurement à 1863, 75 ont suivi la classe cette année-là et 5 ont reçu l'instruction dans d'autres écoles ou dans leur famille. Parmi les élèves de tous âges qui sont inscrits se trouvent 62 payants et 21 gratuits.

Un bon nombre d'enfants donc n'était pas inscrits à l'école. Il faut aussi tenir compte des absences des élèves, assez nombreuses, surtout les mois d'été. On a vu avec les élèves gratuites de l'école de filles que la fréquentation pouvait descendre à trois ou quatre mois pour l'année.

Sous la Troisième République, en 1881, l'école primaire devient, avec Jules Ferry, gratuite et obligatoire, en théorie au moins. Si les élèves gratuits disparaissent effectivement, les absences des élèves seront encore nombreuses et pendant longtemps, parfois parce qu'ils ont déjà trouvé une place, le plus souvent pour aider à la maison ou aux champs.

* Un uniforme à l'école communale

En octobre 1848, sous la Deuxième République, un membre du Conseil municipal propose que tous les élèves de l'école communale de Chârost (garçons et filles) portent un costume uniforme. Le Conseil adopte cette proposition, l'uniforme consistera en :

" - une blouse bleue, collet, parement et patte sur les épaules rattachée par un bouton. La blouse sera ouverte sur le devant jusqu'à la ceinture et fermée sur la poitrine par quatre boutons et le collet fermé par une agrafe. Le tout sera bordé de liserés rouges.

- une ceinture de cuir noir avec une boucle.

- un képi mou de drap bleu avec lisière bleu ciel."



ÉCOLE DES SCEURS, 1895



ÉCOLE MATERNELLE, 1931-1932

* Examens et concours

En 1869 est organisé le concours cantonal de Chârost entre les écoles publiques ou libres du canton (Chârost, Mareuil, Saint-Florent, Lunery, Morthomiers, Civray, Plou, Villeneuve). Les épreuves ont lieu en juin : elles portent sur l'instruction religieuse, l'écriture, l'orthographe, le calcul et l'histoire de France. Les copies sont corrigées au mois d'août. Chârost arrive en deuxième position après Mareuil, avec vingt nominations : Mareuil obtient 9 premiers prix, 3 seconds prix et 13 accessits pour 13 concurrents, et Chârost 3 premiers prix, 3 seconds prix et 14 accessits pour 14 concurrents.

Le 27 février 1873, un jury d'examen se réunit à l'école de garçons dans le but d'examiner quatre élèves qui désirent obtenir un certificat d'études. Il est composé de M. Sylvain Lamy, Maire-Président, Léopold Beuzelin, pharmacien, Louis Marzet, géomètre et M. Lalot, instituteur. Les élèves sont interrogés en instruction religieuse, grammaire, arithmétique, système métrique, histoire de France, géographie, agriculture, arpentage, écriture, lecture, Il n'y a pas de notes mais des appréciations. Ont obtenu :

Pierre Thévenin	Très bien
Aignan Raineau	Très bien
Émile Raineau	Assez bien
Edmond Léger	Bien

En 1909, 42 francs sont prélevés sur le crédit affecté à la fête nationale du 14 juillet pour donner à chacun des 14 élèves qui ont obtenu le certificat d'études primaires cette année-là un livret de Caisse d'épargne de 3 francs.

En 1913, le Conseil, municipal accorde une subvention pour l'achat de récompenses aux élèves (bons points, images, livres de prix). Les deux directeurs reçoivent une indemnité forfaitaire de 600 F chacun pour acheter des livres qui restent la propriété des élèves. Trois ans avant, à la demande de la directrice de l'école maternelle, le Conseil avait acheté des jouets.

En 1927, la suppression de Chârost comme centre d'examen du certificat d'études (qui se passe à Saint-Florent) est décidée. Le Conseil proteste énergiquement, à l'unanimité : l'accès du centre d'examen est plus difficile, c'est une gêne pour les populations rurales, etc., en vain.

* La caisse des écoles

Au début de l'année 1914, le Conseil municipal crée une caisse des écoles. Elle doit "favoriser" la fréquentation des classes en aidant les parents peu fortunés (on retrouve l'idée des élèves gratuits), inciter les parents à envoyer leurs enfants régulièrement à l'école jusqu'au CEP, les inscrire aux cours du soir, aider les maîtres dans leur enseignement et leur œuvres post-scolaires, notamment les cours d'adultes".

En 1920, l'Inspection primaire de Bourges demande une subvention en vue de la création d'un cours d'enseignement ménager à l'école de filles, "ce qui rendrait le plus grand service aux jeunes filles en les préparant à leur rôle de ménagères avisées".

En fait d'enseignement post-scolaire, un cours agricole est créé en 1932 à l'école de garçons. L'instituteur est autorisé à faire l'achat du matériel nécessaire. Le Conseil promet d'assurer le chauffage et l'éclairage pendant les cours.

Les années 30 sont aussi l'époque du cinéma : un cinéma scolaire est installé à l'école de garçons; les maîtresses y accompagnent les filles pour les séances de projection.

* Les vacances

Au XIXe siècle, l'année scolaire durait onze mois. Plus tard, les grandes vacances se sont étendues à deux mois, août et septembre.

En 1922, à la suite d'un arrêté du ministre de l'Instruction publique accordant quelques jours de congé supplémentaires aux écoles primaires, le Conseil, municipal, exprime l'avis que ces jours soient fixés ainsi :

4 jours de Noël au jour de l'An chaque année

1 jour pour la fête locale, dite de Saint-Vincent, le 22 janvier

1 jour le lendemain de la fête nationale du 14 juillet.

* Mort d'un élève en 1860

Gendarmerie impériale - Arrondissement de Bourges – Brigade de Saint-Florent.

Procès-verbal, constatant la mort accidentelle par suite d'hydrophobie du nommé Vinçon Baptiste, âgé de 10 ans, demeurant à Chârost (Cher).

Ce jourd'hui, dix-huit juillet mil huit cent soixante, à dix heures du matin, nous soussignés, Lafay Jean et Marsault Louis, gendarmes à cheval à la résidence de St-Florent, département du Cher, revêtus de notre uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, nous trouvant à la correspondance à Chârost, nous avons été informés que le nommé VINÇON Baptiste, âgé de 10 ans, demeurant

chez son grand-père Monsieur REGNIAU, journalier à Chârost (Cher), était mort par suite d'hydrophobie. À cette nouvelle, nous nous sommes rendus au domicile dudit REGNIAU où nous avons trouvé sa femme nommée LONGUET (Marie), âgée de 74 ans qui nous a déclaré que dans le courant du mois de mai dernier, son petit-fils susnommé, demeurant chez son père nommé VINÇON (Vincent), journalier à Fontelet, canton de Mehun (Cher), avait été mordu à la joue gauche par un chien atteint d'hydrophobie et, immédiatement après, son père l'avait conduit à Allogny chez une femme dont nous n'avons pu connaître le nom, qui soi-disant guérit de la rage ; il a pris une médecine que cette femme lui a préparée, et ensuite son père l'a envoyé chez son grand-père à Chârost dans le but de lui faire oublier cette morsure. Il allait à l'école à Chârost et personne ne s'était aperçu de rien. Dimanche dernier, il a été se baigner et lundi 16 courant il a été triste toute la journée et n'a rien mangé. Le soir, il s'est plaint d'un grand mal de tête et mal à l'œil gauche ; la nuit du 16 au 17, il se plaignait beaucoup ; il a sauté en bas du lit et sa grand-mère l'a fait recoucher. Le 17, il a été agité toute la journée ; la nuit du 17 au 18, il a été constamment agité de manière qu'il a fallu le tenir et l'attacher. Il est décédé le 18 courant à 6 heures du matin après de grandes souffrances.

Monsieur Charles, docteur en médecine à Chârost, lui a prodigué tous les soins que réclamait sa position mais il a été impossible de pouvoir lui conserver la vie ; il n'a rien voulu prendre durant sa maladie.

De tout quoi nous avons rédigé le procès-verbal...

Signé : Marsault

Lafay

ABC

* La médecine scolaire

En 1884, l'année de l'épidémie de choléra dans le Sud de la France, les écoles de Chârost avaient participé aux collectes organisées par les comités de secours en envoyant 100 francs aux victimes de Marseille et autant à celles de Toulon.

Périodiquement, des épidémies se propageaient parmi la population scolaire.

L'école maternelle est fermée le 24 novembre 1910 pour désinfection à la suite d'une épidémie de coqueluche, et le 29 juillet 1911, les écoles publiques de Chârost sont fermées en raison de l'épidémie de fièvre scarlatine qui sévit parmi les enfants, pour permettre la désinfection des locaux et du mobilier scolaire.

La médecine scolaire est utile mais elle coûte cher. En 1924, le Conseil municipal reconnaît l'utilité d'une récente circulaire préfectorale instituant l'inspection médicale des écoles mais craint de voir ses dépenses d'assistance médicale s'accroître de façon considérable en raison des demandes qui se produiraient fatalement après chaque visite médicale. Le Conseil ajourne sa décision, désirant se renseigner sur le fonctionnement de cette institution.

Enfin, cinq ans plus tard, le 3 février 1929, le Conseil adhère au Service de l'Inspection médicale des écoles. Madame Espiga qui dirige l'école maternelle est autorisée à acheter un flacon d'eau oxygénée, un de teinture d'iode et un paquet d'ouate hydrophile.

* Les élèves de l'école privée

Voici quelques documents relatifs à l'enseignement des Sœurs.

Rapport de Madame Eugénie Coquery, en religion Sœur Clémentine, pour le premier trimestre 1863 :

Le registre de classe mentionne 60 filles payantes et 10 filles gratuites, soit 70 élèves, 14 de plus que l'année précédente.

L'institutrice déclare qu'elle n'a reçu aucune élève gratuite en dehors de la liste approuvée par le Préfet.

En 1865, l'école congréganiste est dirigée par Madame Marie Planchon, en religion Sœur Épiphanie. On lit dans son rapport que :

204 filles sont en âge de fréquenter l'école sur la commune,

50 élèves payantes et 16 gratuites ont été admises.,

138 n'ont pas fréquenté l'école dans l'année,

10 enfants étrangers à la commune ont fréquenté l'école dans l'année.

Les rapports mentionnent aussi les motifs des absences. Pour l'année 1866, on lit : indifférence des parents, une fillette garde les bestiaux (8 ans), une est couturière (13 ans), une est domestique (13 ans), une remplace sa mère (14 ans), d'autres sont en pension ou travaillent avec les parents, ou ne font rien...

En 1870, 41 enfants sont admises gratuitement à l'école des Sœurs (leur chiffre a triplé et même quadruplé en quelques années). Les professions des parents sont assez variées: journaliers, tisserand, couvreur, maçon, garde-champêtre, sabotier, cordonnier, charpentier, serrurier, indigent, père de famille nombreuse ...

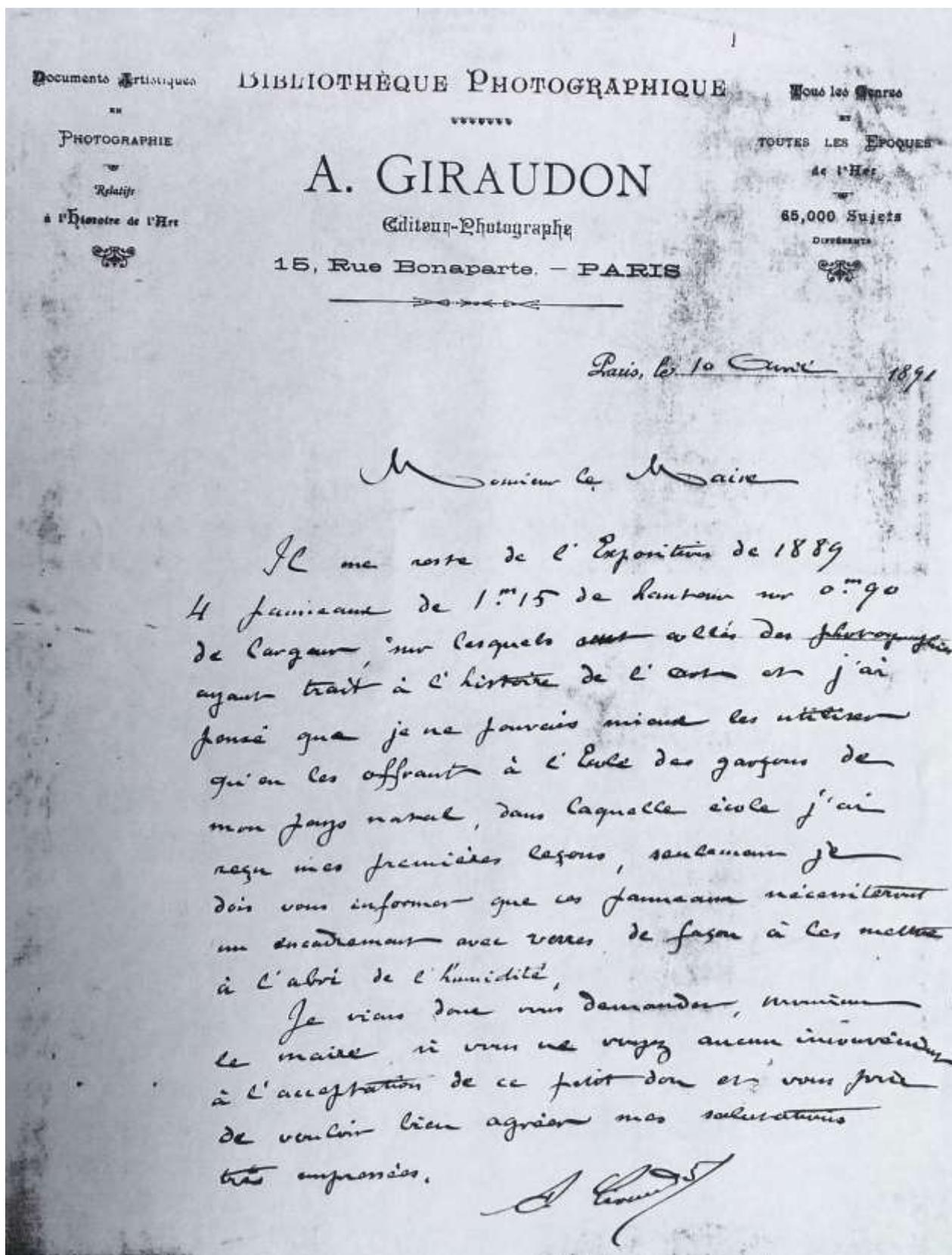
ABC



ÉCOLE DE FILLES, 1931-1932



ÉCOLE DE GARÇONS, 1933 – « Galoches et blouses noires »
(À gauche : M. Blanchard, à droite : M. Joly)



Reconnaissance d'un ancien élève...

QUELQUES SOUVENIRS ...

Madame GABLIN se souvient :

Je suis d'abord allée à la salle d'asile. La salle était chauffée par un grand poêle, avec une grille de protection tout autour. Au fond de la salle, il y avait des gradins sur lesquels la Sœur nous faisait ranger pour chanter.

Quand un élève était vilain, ce qui arrivait surtout aux garçons, la Sœur lui attachait autour de la bouche une grande langue rouge en tissu.

Quand la Comtesse Costa de Beauregard – propriétaire du château de Chârost - venait visiter l'école, les Sœurs nous apprenaient à dire bien poliment : "Bonjour Madame la Comtesse".

Nous avons chaque année un arbre de Noël dans cette grande salle, les enfants étaient costumés.

Dans les classes de filles, j'étais souvent première ou seconde, avec ma camarade Emma. À chaque nouveau classement, il fallait déménager notre pupitre, la première occupant toujours la même place. Nos parents devaient payer les fournitures (cahiers, plumes). En travail manuel, j'ai appris à faire la dentelle au crochet.

Nous ne mangions pas à l'école mais pour les retraites de communion qui duraient huit jours, nous pouvions apporter nos paniers.

Quand la Sœur Lucie nous voyait à la messe le dimanche, bien habillées, elle disait : "C'est malheureux de vous voir avec vos beaux chapeaux et vos plumes, et de vous entendre parler si mal !". Car dans les familles, les enfants parlaient berrichon et les Sœurs avaient bien du mal à nous faire parler français !

À 11 ans, j'ai passé mon certificat d'études mais les Sœurs ne nous avaient pas présentées, je ne sais pas pourquoi. Alors avec des camarades, nous sommes allées le passer à Châteauneuf, mais on m'a dit qu'il n'était pas valable ! Après, je suis restée chez mes parents pour aider ma mère et à 14 ans, je suis entrée apprentie couturière chez Madame Vivier.

Quand les Sœurs sont parties, nous sommes allées les accompagner à la gare. C'était triste. La Sœur Blanche qui s'occupait de l'asile est ensuite revenue à Chârost et a fondé

un ouvroir où quelques jeunes filles fabriquaient pour une maison des bourses en argent, et elle nous faisait monter des pièces de théâtre.

B A B A

Je ne suis pas allée longtemps à l'école maternelle mais je me souviens de mes maîtresses de l'école de filles : madame Deguingand, mesdemoiselles Convergue, Mallet, Bonnet.

J'ai eu pendant trois ans le prix d'honneur à la fin de l'année scolaire car j'étais une élève studieuse et j'apprenais facilement.

Mon premier prix était Muguette, puis Le rêve de Roseline et enfin À l'abordage. Avec le temps, ces livres ont été feuilletés souvent et abîmés.

La distribution des prix se passait sous le préau de l'école de garçons ; c'était une fête avec la musique et les personnalités. L'élève récompensée était appelée, le Maire lui remettait le prix, l'embrassait et posait une couronne sur sa tête, et la Musique de Chârost jouait un morceau.

J'ai passé mon certificat d'études à 11 ans à Chârost. Les maîtresses sont venues dire à mes parents que je devrais continuer des études mais à l'époque cela ne se faisait guère, et puis, je n'aurais pas voulu quitter la maison !

Madame Joséphine MARGUERITAT (96 ans, née en 1889)

B A B A

Je suis allée à l'école publique de Chârost ; il y avait trois classes à l'école de filles, la troisième dans le couloir au fond ; la classe de la Directrice se trouvait entre les deux autres et les élèves récalcitrantes y étaient envoyées en punition.

Les parents étaient sévères et pensaient que si les maîtresses nous punissaient, c'est que nous l'avions mérité. Ma mère a écrit une fois sur mon cahier : "Si Ernestine a de mauvaises notes, il faut la punir et la mettre au pain sec. "

Ma mère était allée à l'école de Chârost également, dans les années 1875-1878. L'école de filles se trouvait alors à la Mairie. Mon père habitait Les Bordes, il n'y avait pas d'école, l'école la plus proche se trouvait à plusieurs kilomètres, trop loin pour s'y rendre chaque jour à pied et il n'a jamais appris à lire.

J'ai passé mon certificat d'études à 13 ans à Chârost.

Madame Ernestine BARBIER (née en 1895)

B A BA

Je suis allée à l'école communale en 1905, quand ma mère, veuve, est revenue à Chârost, d'abord avec avec Mademoiselle Pinsan puis Mademoiselle Louis et Mademoiselle Robin qui deviendra Madame Basselier.

C'étaient de bonnes maîtresses ; elles ne voulaient pas que les élèves récitent leurs leçons par cœur mais qu'elles aient compris ce qui avait été donné à apprendre.

En travail manuel, j'ai appris à faire tous les points, les ourlets, les surjets, les boutonnières.

Les élèves étaient obéissantes, je n'étais jamais punie. J'avais une camarade qui aurait pu bien travailler mais elle ne faisait que ce qui lui plaisait. Quand elle ne voulait pas obéir à la maîtresse, elle s'arc-boutait dans la table et ne voulait pas en sortir : elle faisait rire tout le monde et se faisait souvent punir. Comme elle était d'une famille nombreuse, ses parents l'ont bientôt envoyée moins souvent à l'école. Elle allait dans Chârost porter des fromages avec une petite brouette. Les enfants sortaient souvent de l'école assez tôt pour travailler, aller faire les domestiques.

J'ai passé mon certificat d'études à Chârost en 1909, j'avais 11 ans. La dictée parlait du rouissage du chanvre. Je ne savais pas ce que c'était. J'ai écrit le ruissage. L'examineur était gentil, il est passé près de moi et a dit lentement: "le rou-i-ssa-ge". J'ai corrigé ma faute, après quoi j'ai été reçue première du canton ainsi qu'une de mes camarades, Yvonne, de Poisieux.

Après, j'ai quitté l'école et je suis entrée en apprentissage chez Madame Poulet, couturière rue des Fossés, pour deux ans. Ensuite, je suis allée faire de la couture à domicile.

Madame Angèle PÉNICHOST (née en 1898)

B A BA

Pendant la guerre de 1914, les bâtiments de l'école maternelle ont été occupés par un hôpital militaire pour blessés convalescents. La classe, dirigée par Mademoiselle Mignon, était transférée rue Brivault (actuellement n° 6).

Il y avait à cette époque trois classes à l'école de garçons avec Monsieur Basselier pour directeur et trois classes à l'école de filles. Madame Basselier était directrice, Mesdemoiselles Verrier et Martinet, adjointes.

Monsieur et Madame GRANGER

B A B A

J'habitais à cette époque la même maison qu'aujourd'hui (place de la Mairie). Comme une des adjointes était logée dans la petite maison construite dans la cour de l'école de garçons, à l'angle de la rue des Pâtureaux, je me sentais toujours surveillée. Je ne me souviens que d'une punition à l'école primaire qui m'avait beaucoup marquée : j'avais dû répondre d'une manière incorrecte à la maîtresse qui m'avait envoyée au coin derrière le tableau.

Pendant la guerre de 1914, il y a eu une distribution de soupe pour les enfants des écoles. Je n'y suis allée que peu de fois car une de mes tantes, sans enfants, a préféré m'accueillir chez elle.

Madame JOVY

B A B A

Les enfants de Chârost n'avaient pas de longs trajets à faire pour aller à l'école et rentraient déjeuner chez eux. Mais, dans beaucoup de communes rurales et de hameaux, les enfants devaient parcourir à pied un long chemin matin et soir pour suivre l'instruction donnée à l'école la plus proche.

"Pour se rendre à l'école de Lazenay, les enfants du hameau de l'Érable, distant de 5 kilomètres, partaient chaque matin, en groupe, à pied. Ils étaient toujours arrivés bien avant l'heure et s'occupaient d'allumer le feu pendant l'hiver.

Ils apportaient leur repas de midi qu'ils faisaient chauffer sur le poêle ; ils mangeaient dans la salle de classe l'hiver, dans la cour l'été.

Les filles apportaient une paire de bas de laine de rechange dans leur panier ; par temps de pluie, les pèlerines séchaient pendant la journée sur la grille de protection du poêle. En hiver, les maîtres laissaient partir ces élèves un peu avant l'heure de sortie, afin qu'ils soient arrivés chez eux avant la nuit. Ces enfants fréquentaient l'école par tous les temps, sauf par temps de neige.

Madame VINÇON

B A B A

Alfred B. et sa sœur Alice habitaient une ferme et fréquentaient l'école de Saint-Pierre-de-Jars, dans les premières années de ce siècle. Ils devaient faire chaque matin et chaque soir trois kilomètres par des chemins de terre, de vraies fondrières, et un jour Alice y a perdu ses sabots, dans la boue! Elle avait huit ou neuf ans. À partir de là, ses parents l'ont mise en pension à Vatan et Alfred est venu seul, à cheval sur l'âne de la ferme, avec sa petite botte de foin, lequel âne trouvait refuge pendant la journée chez le maréchal-ferrant du village. Le mercredi, Alfred venait avec l'âne et la voiture qu'il laissait le soir à l'instituteur pour que ce dernier puisse faire ses courses le jeudi, jour de congé scolaire, à Reully ou à Vatan. Ainsi l'écolier faisait le chemin à pied le mercredi soir et le vendredi matin pour récupérer l'âne et la voiture. Par temps de neige seulement, il ne fréquentait pas l'école.

Madame B.

A B C

Ces quelques témoignages raviveront les souvenirs d'école des personnes âgées et je souhaite qu'ils fassent réfléchir les élèves d'aujourd'hui sur les mérites des écoliers de ce temps-là!